

**Diagnostic des sols sur les lieux
accueillant des enfants et adolescents**

Déploiement national

Ecole maternelle - Rontignon (64)

Note de Première Phase (NPP)

Janvier 2011 – N° 0640718H_RNPP



	Nom / Visa	Fonction
Rédacteur	Alexia VALLE	Ingénieur de projet
Vérificateur	Anne-Marine ROBERT	Chef de projet
Approbateur	Olivier PACAUD	Superviseur

SYNTHESE

L'Etat Français a souhaité faire procéder, comme le prévoit l'**action 19 du 2^{ème} Plan national santé environnement 2009-2013**, à un examen des situations environnementales liées au fait que des établissements accueillant des enfants ou des adolescents (ETS), tels que des crèches et des écoles, soient situés sur ou à proximité immédiate d'anciens sites industriels ou d'activités de service recensés dans la base *BASIAS (Base de données des Anciens Sites Industriels et Activités de Service)*. Cette démarche est traduite dans l'article 43 de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement, promulguée le 5 août 2009. Elle est pilotée par le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer (MEEDDM).

Description de l'établissement scolaire, résultats de la visite de l'établissement

L'école maternelle, objet de ce rapport, est localisée rue des Ecoles à Rontignon dans les Pyrénées-Atlantiques (64). Il s'agissait auparavant d'une école primaire. Cependant, depuis 2006, les classes élémentaires n'occupent plus les locaux de l'école.

L'école accueille 40 enfants âgés de 3 à 6 ans. Elle occupe une surface de 1 600 m² et comprend :

- un bâtiment unique sans étage et construit sur vide sanitaire (sauf pour le local de rangement qui est de plain-pied) ;
- des espaces extérieurs composés d'une cour entièrement recouverte d'enrobé et d'un jardin pédagogique donc les fruits et légumes ne sont pas consommés par les enfants.

L'école maternelle ne comprend pas de logement de fonction.

Lors de la visite, il a été constaté que le bâtiment comportait un vide sanitaire inaccessible. Aucun indice visuel ou olfactif n'a été relevé sur site.

Résultats de l'étude historique et documentaire

D'après les informations disponibles, cet établissement a été construit en contiguïté d'un site recensé dans BASIAS (n° AQI6401761), ce qui a motivé son intégration dans la liste des établissements concernés par la démarche de diagnostic.

L'étude historique montre que l'école maternelle de Rontignon a ouvert ses portes dans les années 1930 ou 1940.

Le site BASIAS (AQI6401761) était l'ancienne Laiterie de Villecomtal. Les recherches historiques ont confirmé la contiguïté de ce site BASIAS avec la parcelle de l'ETS. La laiterie a débuté son activité en 1967. Elle comprenait des ateliers de pasteurisation, de fabrication de matières plastiques, une chaufferie et

un dépôt de liquides inflammables de 40 000L (vraisemblablement du fioul). Les bâtiments de la laiterie sont situés à plus de 100 m du bâtiment de l'école maternelle.

Résultats de l'étude géologique et hydrogéologique

L'étude du contexte géologique et hydrogéologique local indique que l'ETS est situé au droit des alluvions. La première nappe d'eau souterraine se trouve entre 2 et 8 m de profondeur. Son sens d'écoulement est dirigé vers le Nord-Ouest. Le site BASIAS est donc situé en aval hydraulique par rapport à l'ETS.

Un captage d'eau potable a été recensé à environ 800 mètres au Nord de l'ETS.

Etude de l'influence potentielle de l'ancien site industriel sur l'établissement scolaire

S'agissant d'une école maternelle, avec jardin pédagogique, trois scénarios d'exposition sont envisagés :

- L'ingestion de sols par les enfants :

Ce scénario n'est pas à considérer car les sols de surface de l'école ne sont pas susceptibles d'avoir été pollués par des émissions atmosphériques ou des incidents/accidents en provenance de la chaufferie et du stockage d'hydrocarbures.

- L'ingestion d'eau potable par les enfants :

Les réseaux d'eau potable ne traversant pas l'emprise du site BASIAS, la possibilité d'une dégradation de la qualité de l'eau du robinet par transfert de polluants au travers des canalisations n'est pas retenue.

- L'inhalation de l'air dans les bâtiments, air qui serait susceptible d'être dégradé par des pollutions éventuelles provenant du site BASIAS :

L'éloignement des bâtiments du site BASIAS d'une part et sa position en aval hydraulique par rapport à l'établissement scolaire d'autre part, font qu'une éventuelle pollution de la nappe au droit du site BASIAS ne peut dégrader la qualité de l'air intérieur du bâtiment de l'école maternelle.

Nous proposons donc de classer ce site en catégorie **A « les sols de l'établissement ne posent pas de problème. »**

Cet avis concerne la configuration actuelle de l'Etablissement et se base sur les connaissances techniques et scientifiques du moment, au regard de la méthodologie mise en œuvre dans le cadre de la démarche « Etablissements sensibles ».